

Image not found or type unknown



Resiliation de bail par le proprietaireet obligation du locataire

Par **joan**, le **08/01/2008** à **12:20**

Bonjour,*rn nous avons reçu une lettre d'huissier nous sommant de quitter notre logement à la fin avril. rn peut on de notre côté quitter ce logement sans préavis avant la fin du bail ou devons nous nous acquitter de 1 mois de préavis. rn Si nous n'avons pas de préavis à donner, comment informe t-on l'agence immobilière de notre départ avant la fin avril.rnCordialement,